

## A L'INTENTION DU PERSONNEL DES URGENCES : SUITE CHS- CT

Lors du CHSCT extraordinaire du 29 avril demandé par Force Ouvrière, la Direction a rappelé sa volonté de déposer plainte à chaque fois qu'un Hospitalier était victime de violence.

Suite à l'intervention de plusieurs d'entre vous en tant qu'experts et à la discussion qui a suivi, plusieurs pistes de travail ont été dégagées.

⇒ Force Ouvrière a demandé l'augmentation du nombre de personnels inscrits à la formation Oméga de gestion de la violence soit 40 personnes par an sur 5 ans. La direction a affirmé que s'il fallait engager 100 000 euros pour les contentions, elle était prête à le faire. Alors elle peut le faire pour la formation ! La Direction a répondu : dans un délai de 5 à 7 ans

⇒ Sur proposition de l'un d'entre vous, la Direction réfléchit à une campagne d'affichage auprès des usagers pour *informer que toute dégradation ou agression entrainera systématiquement des poursuites.*

⇒ Force Ouvrière propose qu'une fiche claire rappelle les modalités du dépôt de plainte (en particulier l'importance d'avoir une consultation avec un médecin de l'IML) et soit distribué à l'agent victime de violence.

⇒ Après discussion et sur insistance des représentants du personnel, le Directeur Général Adjoint, Président du CHS-CT, s'est prononcé pour la suppression de l'affichage de l'identité des agents sur la tenue de travail, et ce malgré l'avis de certains membres de la Direction qui eux ne portent pas de badge !

⇒ Le point sera refait sur les contentions : leur nombre, leur dangerosité, les raisons du choix de ce type de matériel... Une check liste de vérification, gérée par les brancardiers a été créée. FO a rappelé la nécessité de tenir compte de l'avis des utilisateurs avant d'acheter du matériel. Ces contentions ne sont pas non plus adaptées aux patients de psychiatrie.

⇒ Force Ouvrière a obtenu qu'un débriefing avec l'ensemble de l'équipe soit systématique après chaque agression et pas seulement avec les victimes.

De même, nous avons demandé la mise en place de « groupes de paroles réguliers ». C'est acté.

⇒ La Direction se mettra en contact avec les services de Police, pour savoir si comme dans certains CHU en France, la Police pourra se déplacer sur le CHU pour prendre la plainte des agents, leur évitant ainsi de se rendre à Waldeck-Rousseau.

FO restera vigilant quant à la déclinaison de ces décisions. Les agressions ne sont pas une fatalité.

**CONTACTEZ NOUS AU 84 519!**

Nantes, le 05 /05/ 2015